

25 avr 2014 -16:44

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2014

Extension des prescriptions de sûreté pour les installations nucléaires

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui étend les prescriptions de sûreté pour les installations nucléaires à toutes les installations nucléaires de la classe I.

Le projet rend toutes les prescriptions génériques de sûreté pour les installations nucléaires applicables aux installations existantes. A l'heure actuelle, elles ne valent que pour les nouvelles installations de la classe I.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 30 novembre 2011 portant prescriptions de sûreté des installations nucléaires en ce qui concerne l'extension de son champ d'application

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>